## Mai 1846 : Nouveau cimetière.

**21 novembre 1841 :** Un décret préfectoral stipule que les terrain consacrés à l'inhumation des morts ne se situeront plus autour de l'église et qu'ils seront à une distance de vingt cinq à quarante mètres des habitations, qu'ils seront clos de murs de deux mètres de haut, qu'ils seront fermés par une grille en fer ou par une solide porte en bois, que chaque sépulture aura une fosse séparée et que les fosses seront distances de cinquante centimètres.

**La commune de Montanges dont le cimetière est situé autour de l'église doit procéder à son changement et le conseil doit s'occuper de trouver un terrain propice. Le plus intéressant se trouve être le pré de Mr Crochet qui réunit toutes les conditions exigées. Le conseil après en avoir délibéré arrête que l'autorisation sera demandée à la préfecture pour l'achat de ce terrain situé au nord de l'église.**

En mai 1846 le maire Baron Volland et le conseil municipal vont réaliser ce changement.

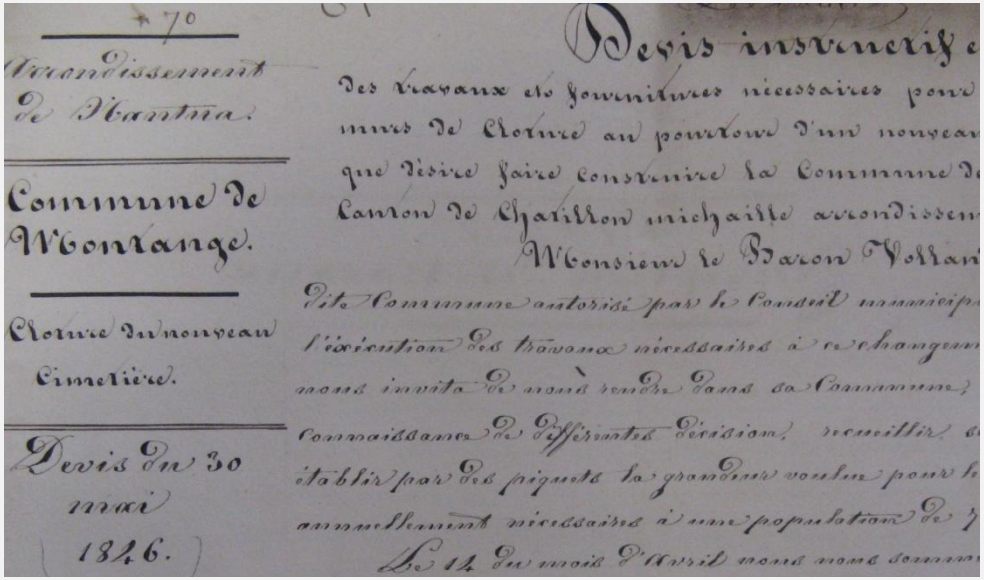
70

Arrondissement de Nantua.

Commune de Montange.

Cloture du nouveau Cimetière.

Devis du 30 mai 1846.

Devis invincif

des travaux et fournitures necessaires pour
mur de Cloture au pourtour d'un nouveau
que Desire faire construire la Commune de
Canton de Chatillon michaille arrondissem
Monsieur le Baron Volland
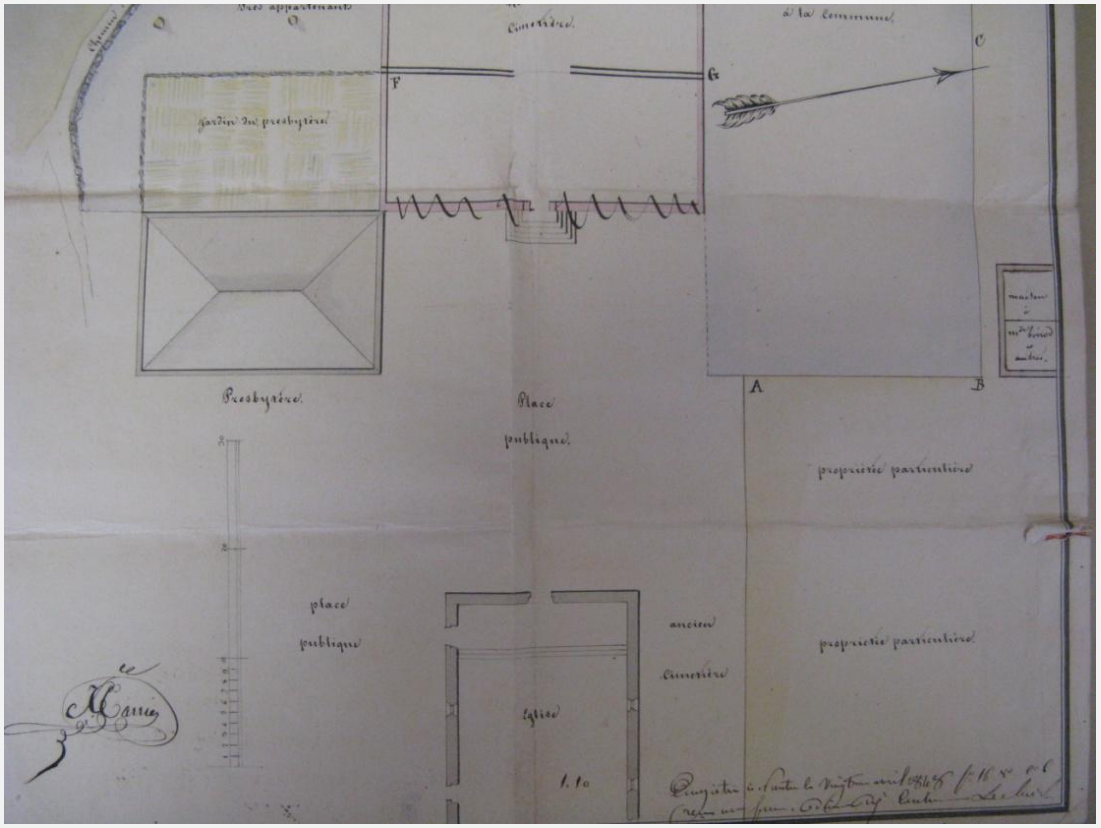
Cette Commune autorisé par le Conseil municip
l'exécution des travaux necessaires à ce changem
nous invite de nous rendre dans sa Commune
Connaissance des differentes division, reveillir
établir par des piquets la grandeur voulue pour le
annuellement necessaire à une population de
Le 14 du mois d'Avril nous nous somm